

CARPEL FILLÉ

conservatoire

Protocole sanitaire du conservatoire de GrandAngoulême à l'attention des usagers - Document du 2 février 2021 -

Les sites ouverts sont : place Henri Dunant, espace Lucien Petit à Soyaux, école Defarge, collège Saint-Paul, «Hélène Boucher», site de l'Éperon et collège Jules Verne et la cathédrale

Mesures générales

L'accès aux sites du conservatoire de GrandAngoulême est strictement limité aux mineurs et aux élèves de **CHAM secondaires, 3^e cycle, et CPES.**

L'ensemble des autres cours se feront à distance
(visio-conférence depuis le site du conservatoire ou du domicile des enseignants)

- Un agent est en poste à l'entrée du bâtiment afin de s'assurer du bon respect des directives mentionnées ci-dessous, et ce jusqu'à nouvel ordre.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux sont renforcés.
- Les échanges téléphoniques et courriels sont privilégiés.
- Pour toute demande de rencontre en présentiel, la prise d'un rendez-vous préalable est nécessaire : conservatoire@grandangouleme.fr
- Des zones et des dispositifs restent inaccessibles. Merci de respecter la condamnation de ces derniers (distributeur d'encas et machine à café).
- Les sens de circulation indiqués doivent être respectés.
- L'utilisation de l'ascenseur est strictement limitée au transport de matériel lourd et aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite.
- La restauration dans l'établissement est strictement interdite.
- Le nombre de personnes par salle est limité pour permettre de maintenir une distanciation adaptée. Merci de respecter les instructions concernant le nombre de personnes dans un lieu donné.
- La désinfection des mains est obligatoire en entrant dans le conservatoire. Toutes les salles disposent de gel hydroalcoolique.
- À la scolarité, la désinfection des mains est obligatoire.
- La ventilation des locaux a été renforcée (VMC poussée à son maximum). Une aération entre chaque cours et au minimum de 15 minutes toutes les 3 heures, est maintenue.
- Des aménagements horaires ont été apportés aux cours collectifs afin de permettre d'aérer les salles et de limiter le croisement des groupes dans les zones de circulation de l'établissement.
- Pour l'ensemble du personnel (enseignants, agents administratifs et techniques), le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du conservatoire.

Usagers :

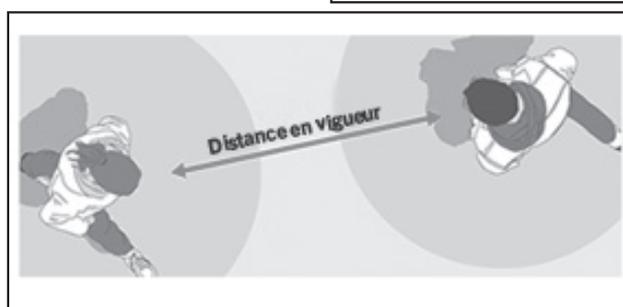
- Le public n'est pas autorisé à entrer au conservatoire excepté pour accompagner un élève de moins de 11 ans (un seul accompagnant)
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans (élèves de cours élémentaire primaire).
- Chaque élève est responsable de la désinfection des objets et surfaces avec lesquels il est en contact. Des produits désinfectants sont mis à disposition à cet effet.
- Pour certaines pratiques artistiques (instruments à vent), les élèves sont autorisés, lorsqu'ils jouent, à ne pas porter le masque, à condition de respecter les distances préconisées.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de COVID 19, prévenir l'établissement le plus rapidement possible.
- Toute personne présentant des symptômes analogues à ceux de la COVID 19 est priée de ne pas venir au conservatoire.

Pour la pratique artistique

- La ventilation des locaux est prévue par une aération de 15 minutes toutes les 3 heures, dans la mesure du possible.
- Les portes sont maintenues ouvertes, dans la mesure du possible.
- Le lavage des mains est vivement recommandé avant et après l'utilisation de l'instrument.
- La médiathèque est fermée. Aucun prêt de partition n'est possible et les ouvrages sont indisponibles jusqu'à nouvel ordre. La distribution de photocopies est faite par l'enseignant uniquement.
- Le box pour les répétitions d'élèves autorisés à se trouver dans l'enceinte du conservatoire est accessible sur demande à : conservatoire@grandangouleme.fr
- Le prêt de matériel entre élèves est interdit.

Mesures spécifiques à chaque discipline :

- **Les cordes** Port du masque et respect de la distanciation.
- **Les vents** Prévoir une coupelle personnelle avec essuie-tout pour vider les condensats. Les papiers imbibés sont à jeter dans des poubelles mises à disposition dans chaque salle.
- **Piano** Des lingettes désinfectantes à usage unique sont mises à disposition dans les salles de piano.
L'élève désinfecte le clavier après son utilisation. Enseignants et élèves jouent sur deux pianos différents.
En plus du passage de lingettes désinfectantes sur les claviers des pianos, un nettoyage avec un chiffon microfibre est effectué chaque jour par le service «Entretien».
- **Percussions** Pas de prêt de baguettes, l'élève doit apporter les siennes.
- **Formation musicale** Port du masque.
- **Orchestres** Cours annulés jusqu'à nouvel ordre.
- **Chant choral** En visio
- **Danse** Distanciation de 2 mètres minimum entre l'enseignant et ses élèves et entre chaque élève et port du masque obligatoire à partir de 6 ans.
Entre chaque cours :
 - Aération du studio
 - Désinfection des barres avec solution virucide et essuie-tout mis à disposition
 - Désinfection du sol en cas de travail au sol.Les élèves doivent arriver en tenue.
L'accès au vestiaire n'est possible que pour les élèves du premier cours (élèves qui sortent de l'école).
- **Théâtre** **Pour les cours en présentiel :** distanciation de 2 mètres minimum entre l'enseignant et ses élèves et entre chaque élève et port du masque obligatoire à partir de 6 ans.



Textes de référence :

- Décret n° 2020-1310 du 29/10/2020 modifié (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042475143/2021-01-31>) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Article 35-6 du décret n° 2020-1310 du 29/10/2020
- Préparation de la rentrée dans les conservatoires classés et les lieux d'enseignements artistiques - Direction générale de la création artistique - Ministère de la Culture - Le 7 septembre 2020
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Haut conseil de la santé publique